

Stage ou droit des sûretés ?

Par **Francisco**, le **06/09/2010** à **19:32**

Salut à tous ! image not found or type unknown

Je vais entrer en L3 droit privé. J'envisage plus tard de devenir juriste d'entreprise ou fiscaliste.

J'ai choisi mes matières à TD mais je me pose quelques questions pour les options. Au second semestre, il y a tout un tas d'options au choix (histoire des idées politiques, etc...) et parmi cette liste il y a "droit des sûretés" et stage.

Lors de mon inscription, j'ai choisi le stage. Mais je me demande si le droit des sûretés n'est pas important pour un juriste d'entreprise ou un fiscaliste ? image not found or type unknown

Pensez-vous que je devrais garder le stage ou changer ? (Il s'agit d'une UE complémentaire, ce n'est pas une UE de spécialisation avec TD).

Merci d'avance.

F.

Par **Stigma**, le **06/09/2010** à **19:41**

Le droit des suretés est très important, a mon avis, dans un parcours en droit des affaires ou droit privé. Un stage l'est également, mais on peut très bien en suivre un de manière facultative, après l'année scolaire. Je vote droit des suretés.

Par **mathou**, le **06/09/2010** à **21:13**

Bonjour,

Je vote comme Stigma ! C'est fondamental, le droit des sûretés, pour un parcours privatiste ou affairiste.

Certaines facs acceptent qu'on fasse les deux, matière ET stage avec rapport, en comptant les points en plus. Si tu te sens motivé, regarde avec la tienne. Sinon, un stage de découverte pendant les vacances peut être sympa aussi ! image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **07/09/2010** à **08:44**

pour ma part je vote le stage qui est un réel plus sur un CV alors que le droit des sûreté peut

s'apprendre avec un bon bouquin Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **07/09/2010** à **16:53**

Mon conseil est de prendre le droit des sûretés, il serait vraiment dommage de te priver de cette matière, surtout que tu auras toujours la possibilité de faire un stage à la fin de l'année.

Par **Stigma**, le **08/09/2010** à **00:13**

Si on apprend le droit des sûretés sur un bouquin, l'inconvénient c'est que c'est pas marqué sur un relevé de notes, et ça peut être pénalisant sur un dossier de M2. Alors que le stage, qu'il soit noté ou non, apparaîtra de la même manière sur le CV.